

AVIS PUBLIC
Dépôt du rôle-Rôle triennal 2^e année

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné par Claudie Levasseur, directrice générale de la Municipalité de Rivière-Bleue.

Le sommaire reflétant l'état du rôle d'Évaluation foncière pour la deuxième année du rôle triennal d'Évaluation 2025-2026-2027 de la Municipalité de Rivière-Bleue a été déposé à mon bureau le 2 septembre 2025.

Que pour l'exercice financier 2026 du rôle d'Évaluation foncière 2025-2026-2027 de la municipalité de Rivière-Bleue, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 03-097, à défaut de quoi, elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire, ainsi que le règlement numéro 03-097, sont disponibles au bureau municipal et à la MRC de Témiscouata.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Témiscouata, à l'attention du directeur général, Monsieur Denis Ouellet.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Rivière-Bleue, ce quatrième jour du mois de septembre 2025.



Claudie Levasseur
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (articles 419 et 420 du *Code municipal*)

Je, soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale, résidant à Rivière-Bleue, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 15 heures et 16 heures, ce quatrième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-cinq, à chacun des endroits suivants, à savoir : à proximité de la porte du bureau municipal et sur le site web, les deux endroits publics désignés par le conseil municipal pour l'affichage des avis publics (article 431 du Code municipal).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatrième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-cinq.



Directrice générale